



Programme de la formation

La gestion financière de l'expertise en matière civile



Objectifs

En fin de stage l'expert doit connaître parfaitement les modalités financières de la gestion de l'expertise, depuis la 1^e demande de consignation jusqu'au recouvrement auprès des parties débitrices (prise en compte du décret du 24 décembre 2012)

Méthode pédagogique

- Power Point
- Support écrit

Public concerné

Experts débutants et confirmés

Lieu de la formation

COTELIB (anciennement ARAPL)
13, av. Jean Gonord 31500 TOULOUSE

Dates de la formation

Mardi 14 mai 2024
de 9h à 12h30

Tarif

- Membre Compagnie : 80 €
- Non Membre Compagnie : 90 €

Programme

- Provision initiale.
- Demande de provision complémentaire : modalités et justifications.
- Gestion des contestations et/ou des réfections du juge.
- Demande de rémunération définitive : rédaction, justification, modalités.
- Recouvrement auprès du débiteur : modalités.
- Recours devant le 1er président de la Cour : conseils sur la marche à suivre.
- Tarifs et prix de revient.
- Particularités des missions pénales et administratives.

Intervenants

Olivier GALLERANI, expert-comptable de justice, Président Arcadie et Secrétaire Général Adjoint de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'Appel de Toulouse.

Jean-Pierre SUC, expert de justice, Trésorier adjoint Arcadie et Trésorier de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'Appel de Toulouse

Daniel MOULIS, expert de justice